

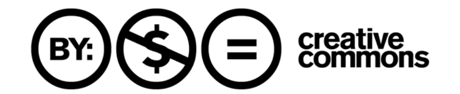
E. Acy (d')

De l'emmanchement des silex taillés du type généralement connu sous le nom de type de Saint-Acheul ou de Chelles

In: Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, III° Série, tome 10, 1887. pp. 158-182.

doi : 10.3406/bmsap.1887.5289

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bmsap_0301-8644_1887_num_10_1_5289



De l'emmanchement des silex taillés, du type généralement connu sous le nom de type de Saint-Acheul ou de Chelles;

PAR M. E. D'ACY.

J'ai l'honneur de présenter à la société quelques cailloux, dont l'examen me semble pouvoir servir à l'éclaircissement d'un intéressant problème d'archéologie préhistorique.

Comment les hommes de Saint-Acheul ou de Chelles se servaient-ils des silex qu'ils taillaient sur les deux faces ?

Les employaient-ils tous en les tenant à la main ?

Ou bien, en emmanchaient-ils quelques-uns ?

Ces questions ont déjà été traitées plus d'une fois. Elles

l'ont été de nouveau, il n'y a pas longtemps ; mais la façon dont elles ont été résolues alors, pour être neuve, ne m'en paraît pas plus vraisemblable.

Dans le numéro de la *Revue scientifique* du 30 octobre dernier, M. J. Meunier nous apprend que « la plupart des instruments chelléens[1], sinon tous, sont calqués sur une forme type, la même dans l'esprit de tous les hommes de cette époque, et que s'il présente une assez grande variété dans l'aspect, les dimensions, le fini du travail, la matière qui a servi à le confectionner, l'outil chelléen n'en est pas moins un. La diversité provient presque exclusivement de la qualité de la roche employée, de l'appropriation du marteau et de l'adresse personnelle de chaque ouvrier[2]... » L'homme de Chelles lance ce disque — tel est le nom proposé par M. Meunier, pour remplacer celui de coup de poing, donné par M. de Mortillet — « l'homme de Chelles lance ce disque contre sa proie et contre son ennemi. Visant principalement à la tête, où les vaisseaux sont superficiels et appuyés sur un plan résistant, il le lance d'un bras vigoureux et expérimenté ; et cette arme pesante, excessivement dure, pointue, tranchante sur tout son pourtour, ouvre au point touché une large blessure... Tout ceci ressort de la forme discoïdale, à bord tranchant, de l'instrument chelléen, forme défectueuse pour un instrument utilisé à la main, puisqu'un effort un peu violent risquerait de blesser celui qui l'emploierait de cette manière. Cette forme est tellement avantageuse, au contraire, pour un instrument destiné à être lancé, qu'elle se perpétuera sans grande modification jusqu'aux mains des Discoboles[3] ».

[1] M. Meunier ne parle que de l'homme chelléen, de l'outil chelléen; mais, ce qu'il en dit s'applique également, sans aucun doute, à l'homme ou aux silex de Saint-Acheul et des autres stations de la même époque. Tous les instruments qu'il cite viennent de Saint-Acheul, d'Abbeville, de Montguillain ou de gisements analogues. Voir *Revue scientifique*, n° du 30 octobre 1886, p. 553 et 554, aux notes.

[2] *Ibid.*, p. 552.

[3] *Ibid.*, p. 554.

Les grands disques, « l'infime disque de Saint-Acheul, dont la longueur n'excède pas 6 centimètres, la largeur 5, le poids 65 milligrammes », et aussi ceux à talon, sont bien un peu gênants pour cette théorie. Mais « grands et petits sont des exceptions » ; les premiers[1] sont des instruments à l'usage « des géants, des colosses » — il y en a dans tous les temps, au milieu de n'importe quelle peuplade — ; ou bien, « quelque esprit prime-sautier aura cherché à s'affranchir de la routine, en triplant les dimensions de son arme, dans le but de la rendre plus efficace » ; les seconds, les petits, sont « des jouets d'enfants ».

« Le peu de saillie de la pointe..., l'extrémité tranchante jouant le rôle de ciseau ou de tranchet..., la tendance, vers la fin de l'époque chelléenne, à donner à l'arme une forme triangulaire », ne sont que la conséquence de l'emploi du disque comme arme de jet. « Si la pointe eût été plus allongée, elle eût rarement touché le but » ; le ciseau ou le tranchet remplace la pointe ; la forme triangulaire a pour objet de multiplier les pointes. Il n'y a pas jusqu'aux points bruts, non retaillés, du pourtour qui n'aient été destinés à jouer un rôle dans l'action de lancer le disque. Ils permettent de « l'appuyer solidement sur l'extrémité du doigt au moment de le lancer ».

Je m'étonne que M. Meunier ne trouve pas tout cela « bien compliqué pour la jeune intelligence de l'homme primitif ».

Mais c'est affaire à lui. Pour moi, n'étant nullement convaincu du « faible degré d'intelligence » des populations quaternaires, je n'élèverai aucune objection de ce genre.

Devant un silex muni d'un « talon tellement épais, que cet outil n'a pu être lancé », devant d'autres « variations » encore, M. Meunier est obligé d'admettre que *si le disque est le plus souvent lancé à la chasse, parfois aussi, employé à d'autres*

[1] Par exemple, celui de Schrub-Hill, « long de 30 centimètres, large de 13, pesant près de 2 kilogrammes ». *Ibid.*, p. 554.

usages, il est tenu à la main ; mais, en thèse générale, « le disque chelléen est destiné à être lancé[1] ».

Voici donc qui est bien entendu ; l'outil de l'homme de Chelles ou de Saint-Acheul est *un ;* cet outil typique, *unique*, est *un disque ;* et *ce disque est destiné à être lancé à la main*, soit contre une proie, soit contre un ennemi.

Si M. Meunier s'était moins préoccupé d'Indra et de Vritra, d'Ahnoûman, de Recaranus, de Taranus, d'Hercule, voire même des Discoboles, dont le palet est séparé de l'instrument de Chelles, non seulement par une grande différence de forme, mais encore par un laps de temps très considérable, pendant lequel rien de semblable ne se rencontre ; s'il s'était moins laissé entraîner par son imagination et par des théories préconçues ; si, dirai-je avec M. Cartailhac, « il avait étudié d'autres collections que celles qu'il paraît avoir eues sous les yeux[2] », il serait, je n'en doute pas, arrivé à des conclusions toutes différentes.

Sans même examiner si un caillou de forme polyédrique, beaucoup plus facile à façonner, quand on ne le trouve pas tout fait par la nature, ne remplit pas les conditions requises pour une arme de jet, bien mieux que le prétendu disque de Chelles, je ferai d'abord remarquer qu'il est au moins singulier de prendre pour type d'une industrie un objet qui ne s'y rencontre que d'une façon tout à fait exceptionnelle. Ce qui ressemble le moins mal à un disque, ce que jusqu'à présent on a appelé disque dans l'outillage préhistorique, à l'exclusion de toute autre forme, est extrêmement rare à Saint-Acheul et à Chelles. Je n'en ai que huit ou neuf spécimens de la première station, et que trois ou peut-être quatre de la seconde ; et je n'ai laissé échapper aucun de ceux que j'ai vus.

Les silex qui affectent plus ou moins la forme en amande, et qu'en vérité on ne peut appeler des disques, ceux-ci par

[1] *Ibid.*, passim, p. 554, et en note.

[2] *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, n° de décembre 1886, p. 581.

exemple, sont incomparablement plus nombreux. Il a cependant fallu beaucoup plus de temps et d'habileté pour les façonner; par contre, leur forme, la position de leur centre de gravité, les rendraient encore beaucoup moins propres à l'usage indiqué par M. Meunier ; et je ne saurais mieux faire que de répéter avec le père de l'archéologie préhistorique : « Au temps qu'a dû demander leur confection, car il en est qui ont une régularité, disons mieux, une harmonie dans leurs proportions, telle que le plus habile de nos ouvriers ne ferait pas beaucoup mieux, on doit croire que leur emploi n'était pas d'une mince importance, et qu'il ne s'agissait pas d'une pierre à jeter au vent ou d'un simple projectile... A quoi bon cette coupe uniforme et régulière, travail long et difficile, quand la première pierre brute ramassée et jetée à la face de l'adversaire était tout aussi dangereuse pour lui, sinon davantage[1]. »

Les silex très volumineux, qui n'auraient pu être lancés que par des géants, ou qui seraient dus aux essais de quelques esprits prime-sautiers, ennemis de la routine, ne sont pas aussi exceptionnels que le croit M. Meunier, d'après M. de Mortillet. J'aurais pu présenter plusieurs échantillons qui atteignent 25 centimètres, et même un peu plus, si leur poids ne m'en avait empêché; il y en a de plus considérables encore dans diverses collections. Les pièces « infimes » telles que celles-ci, qui évidemment n'ont pu servir d'armes de jet, et dans lesquelles M. Meunier est obligé de voir des jouets d'enfants, sont peut-être moins rares encore.

Les petits points bruts, non retaillés, sont loin de se rencontrer sur tous les silex ; tous ces spécimens, et j'aurais pu en apporter bien d'autres, en sont dépourvus ; pourtant il eût été facile d'en ménager, et on n'eût certainement pas manqué d'en conserver, si leur utilité eût été réelle ; sur beaucoup de pièces, sur celle-ci par exemple, ils sont réduits

[1] Boucher de Perthes, *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, t. III, 1864, p. 74; t. II, 1857, p. 171.

à des dimensions tellement exiguës, qu'évidemment ils n'ont pu servir à rien ; quelle que soit leur grandeur, ils se rencontrent en n'importe quel endroit du pourtour, à la base, sur les côtés, et même tout près de la pointe, comme sur cet échantillon ; il me semble pourtant évident que s'ils avaient été destinés à « appuyer solidement le disque sur l'extrémité du doigt, au moment de le lancer », ils auraient occupé partout la même place. Dans le fait, il suffit de manier quelques silex pour reconnaître que, pour les lancer, il est impossible ou au moins extrêmement difficile et incommode d'appuyer le point non retaillé sur le doigt.

Enfin, un très grand nombre de silex taillés sont loin d'être tranchants sur tout leur pourtour, et affectent des formes très diverses, très caractérisées, évidemment voulues. Je vous demanderai la permission de m'en occuper tout à l'heure plus en détail ; mais il suffit de les avoir un instant sous les yeux, pour reconnaître qu'ils n'ont absolument aucun rapport avec le disque, et que ce sont des couperets, des racloirs, des couteaux, des poignards, qui n'ont certainement été employés qu'à la main.

Aussi, je me crois en droit d'affirmer que l'outil chelléen est loin d'être *un ;* qu'il y a, au contraire, à Chelles et à Saint-Acheul, une grande variété d'outils ou d'armes ; que ces instruments n'ont rien de commun avec le disque ; qu'un grand nombre d'entre eux ont certainement été employés à la main — à Thennes, c'est la très grande majorité ; — que les autres n'ont pas servi non plus d'armes de jet ; et j'espère montrer que, suivant toute probabilité, ces derniers étaient emmanchés.

Dans son bel ouvrage sur les premiers hommes, M. le marquis de Nadaillac observe une grande réserve sur cette question de l'emmanchement. Il se borne à dire, si je ne me trompe, que « durant l'époque acheuléenne, l'industrie, si on peut l'appeler ainsi, est représentée principalement par un gros instrument de forme amygdaloïde en silex ou en quartzite, taillé des deux côtés, généralement à grands éclats,

arrondi à la base, pointu au sommet, sans emmanchure et se maniant probablement à la main » ; que « dans les premiers temps, l'homme se servait de haches grossièrement taillées, probablement sans emmanchure[1] ».

Bien autrement affirmatif est M. de Mortillet.

Selon lui, tous les instruments chelléens se tenaient à la main ; non seulement ceux *à talon*, pour lesquels « la réponse n'est pas douteuse », mais encore ceux dont tout le pourtour est retaillé et tout à fait tranchant. Ces derniers sont parfaitement en main, et d'ailleurs, sauf les échantillons tors, dont la forme « sied admirablement à la main », ils montrent habituellement « sur le côté ou à la base, un point resté brut... sur lequel doit s'appuyer, dans le premier cas, l'entre-deux du pouce et de l'index, dans le second, la paume de la main[2] ».

A l'appui de sa théorie, le savant professeur donne la représentation schématique d'une main tenant un silex taillé[3].

Cette figure est identiquement semblable à celles publiées en 1864 par Boucher de Perthes[4]. Et même, dans l'explication insérée dans le *Musée préhistorique*, nous retrouvons l'indication de la place réservée pour le pouce, cette place si chère au savant Abbevillois, mais dont la fabrication intentionnelle, si je peux parler ainsi, est rendue plus qu'invraisemblable, rien que par la prodigieuse habileté qu'elle dénoterait. L'éclat qui a produit cette dépression a été détaché un des premiers ; et il faudrait admettre que toute la délicate opération de la taille, la forme et les proportions de l'instrument lui eussent été subordonnées.

Mais Boucher de Perthes ne prétendait pas que toutes les

[1] Marquis de Nadaillac, *les Premiers Hommes*. Masson, 1881, t. I, p. 66 et 90.

[2] G. de Mortillet, *le Préhistorique*, 2e édit., 1885, p. 142 et suiv.

[3] *Ibid.*, p. 143, fig. 17, et aussi G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique*, 1881, pl. IX, n° 48.

[4] *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, t. III, pl. IV, V, VI et VII.

haches, comme il les appelait, eussent été employées de cette façon. Il avait parfaitement reconnu qu'il y a « deux espèces de haches » : celles dont on se servait à la main, et celles qui étaient destinées à être emmanchées[1] ; que certaines haches « tranchantes dans toute leur circonférence... ne pouvaient servir à la main, en raison même de ce tranchant[2] » ; que l'on « ne retrouve pas dans les haches destinées à être emmanchées les précautions prises dans celles destinées à être employées à la main pour qu'on ne se blesse pas en les empoignant[3]... »

Si l'on doit se tenir en garde contre certains excès d'imagination du savant auteur, les remarques que je viens de citer me semblent inattaquables.

M. de Mortillet voit, il est vrai, un préservatif contre le très grave inconvénient de ces outils, de blesser celui qui s'en servirait sans un manche, dans les points restés bruts sur le côté, ou à la base, et destinés, suivant lui, à fournir un point d'appui à la main.

C'est, on s'en souvient, à lancer le disque que ces points devaient servir, d'après M. Meunier.

Les objections que j'ai présentées contre cette dernière opinion : absence extrêmement fréquente de ces points, variabilité de la position qu'ils occupent, exiguïté de certains d'entre eux, tout cela me semble déjà devoir ébranler singulièrement la théorie de M. de Mortillet, elle aussi. Cependant, je voudrais aller encore plus loin, et examiner, devant vous, un spécimen qui présente les conditions les plus favorables à l'hypothèse que je combats, celui-ci, par exemple. Il offre deux et peut-être trois surfaces planes bien développées. Ces plans ne sont pas des restes de l'écorce du silex ; ces deux-ci ont été produits par des cassures naturelles, antérieures à la taille ; ce dernier paraît être le reste d'un grand éclat du début de l'opération. Quelle que soit leur ori-

[1] *Ibid.*, t. III, p. VIII, passim, et pl. I et II.
[2] *Ibid.*, p. 74.
[3] *Ibid.*, p. 471.

gine, ce sont bien là les points non retaillés auxquels notre savant confrère attache tant d'importance. Je ne ferai pas remarquer cette arête de l'un d'eux, coupante, écorchante, si je peux parler ainsi, et qu'il aurait été pourtant si facile de faire disparaître ; je demande seulement s'il est admissible que des plans aussi restreints puissent constituer des points d'appui véritables. Quand rien ne presse et que l'on adapte avec grand soin ce silex dans la main, on peut dire qu'il ne blesse pas, que l'entre-deux du pouce et de l'index est bien appuyé. Mais d'abord, cette façon de prendre un outil est tout ce qu'il y a de plus incommode au monde ; on ne le tient pas ; il n'est pas en main ; de plus, cette forme amincie, effilée, indique, à elle toute seule, que c'était la pointe, bien plutôt que les côtés, qui devait être utilisée, ce qui ne s'accorde pas du tout avec ce système *d'empoignement*. Puis enfin, essayons de porter un coup un peu énergique, comme ceux que les tailleurs de silex devaient asséner. Le point plat, si laborieusement ajusté, sera immédiatement déplacé et les bords tranchants se feront cruellement sentir.

Ces points, restés bruts, ne peuvent donc être d'aucune utilité; ils ont été laissés tout simplement parce qu'ils ne gênaient en rien pour l'usage réclamé de l'instrument sur lequel ils se trouvent ; et parce que, pour les faire disparaître, il eût fallu mordre sur le silex et altérer la forme ou les dimensions que l'on voulait obtenir. Ce sont des accidents, de légères imperfections de la taille, et voilà tout.

L'homme de Chelles se rendait bien compte que, pour être employé à la main, sans inconvénient pour celui qui s'en sert, un instrument — arme ou outil — doit être muni d'une surface suffisamment étendue, arrondie ou émoussée, en un mot non coupante, que l'on puisse commodément saisir. Aussi, avec quel soin ne ménageait-il pas, ou n'arrangeait-il pas les parties du silex qui pouvaient lui fournir cette espèce de manche ! Et quand le silex ne lui présentait pas naturellement ce manche, comme il savait le façonner lui-même !

Ces couperets ou hachoirs sont taillés et tranchants d'un

côté ; mais, de l'autre, ils sont munis d'un dos épais, d'une poignée véritable. Avec eux, on peut frapper, racler vigoureusement, sans que la main coure le moindre risque d'en souffrir.

Ces échantillons ont également un dos épais et un côté tranchant ; de plus, un manche, disposé d'une façon particulière, leur donne la forme de vrais couteaux.

Et ces poignards à lames larges ou étroites ! En voici pour lesquels la nature a fait tous les frais du manche. Pour ceux-là, au contraire, le tailleur de silex a façonné la poignée ; il a eu grand soin de ne pas faire un pourtour partout tranchant ; il ne s'est même pas contenté de laisser quelques points bruts, plus ou moins exigus ; il a fait un véritable manche, grâce auquel on peut se servir de l'arme sans se couper les doigts. Pour ces deux spécimens, le manche affecte une forme allongée ; chez ces deux autres, c'est un talon globuleux qui s'appuie parfaitement dans la paume de la main[1]. Et tous ces outils, toutes ces armes, on les tient ; ils sont vraiment en main ; on peut s'en servir.

Si je ne m'abuse, le simple rapprochement de ces deux séries d'objets — ceux qui sont tranchants sur tout leur pourtour, et ceux qui sont pourvus d'une poignée — rend de plus en plus probable la croyance que les premiers n'étaient pas employés à la main.

Puisque l'homme de Chelles savait si bien se faire des instruments à la main, d'un usage commode, qui ne lui coupassent pas les doigts, il destinait à un autre mode d'emploi ceux qu'il prenait la peine de tailler sur tout leur pourtour, et qui, grâce à ce surcroît de travail, l'auraient certainement blessé, s'il s'en fût servi de la même façon que des autres. Cela me paraît clair.

Mais alors, si ces objets ne servaient pas à la main, si leur emploi comme armes de jet est inadmissible, ils devaient être emmanchés.

[1] Le *Musée préhistorique* en donne un semblable, pl. VI, n° 27.

M. de Mortillet s'est élevé contre la possibilité qu'ils le fussent[1]. Mais les objections qu'il a présentées me semblaient devoir tomber devant les observations que je viens de présenter. J'étais persuadé que ces haches avaient été emmanchées; seulement je ne me rendais pas compte de la manière dont elles l'avaient été.

Notre regretté confrère Reboux et aussi M. le vicomte Lepic ont, il est vrai, emmanché des silex de cette époque, et se sont servis des outils ainsi disposés pour racler des peaux, pour fendre du bois, même pour abattre de petits arbres, si je ne me trompe; mais ces essais ne me semblaient pas assez concluants; je trouvais qu'ils étaient faits par des hommes trop civilisés. Mais voici que M. Hamy vient de nous donner la description et la figure d'un engin, qui est encore aujourd'hui en usage parmi les sauvages de l'Australie occidentale, et dont un spécimen se trouvait, l'année passée, à l'Exposition coloniale et indienne de Londres. Cette hache, simplement taillée par éclats, « que l'on prendrait assez volontiers pour une hache amygdaloïde des alluvions de la Somme ou de l'Oise », est emmanchée dans « une bande flexible de bois ou d'écorce, ployée en anse autour de la pierre, et dont les deux extrémités, ramenées ensemble et solidement attachées l'une à l'autre à l'aide d'un collier de peau, viennent former la poignée de l'arme ou de l'outil [2] ».

Les indigènes de la Western Australia font, paraît-il, grand usage d'une gomme qu'ils tirent d'une xanthorrée, et que l'on appelle vulgairement *black boy gum*. Ils s'en servent pour fixer la hache à son manche; ou même pour confectionner des casse-tête ou marteaux, dont les deux extrémités sont formées d'éclats de roche dure nullement travaillés; et aussi pour fixer des éclats de roche le long ou à l'extrémité de morceaux de bois, dont ils font ainsi des scies ou des lances [3].

[1] *Le Préhistorique*, p. 145.
[2] *Revue d'ethnographie*, t. V, 1886, n° 4, p. 333 et 337, et fig. 96, n° 5.
[3] *Ibid.*, et fig. 96, nos 1, 2, 6, 7, 8 et 9.

De même, les hommes de la pierre polie de la Suisse et de la Suède employaient une résine, un mastic, pour fixer à leurs manches des scies ou des couteaux en silex, pour assujettir des éclats le long de pointes de javelots [1].

Ce moyen simplifie bien des choses. Etait-il usité à Saint-Acheul et à Chelles ? On n'a rien retrouvé qui puisse le prouver. Mais la longueur du temps écoulé et la nature des gisements sont plus que suffisants pour expliquer la destruction de substances de ce genre, comme aussi celle des manches de bois. Et je suis très disposé à ne pas regarder comme impossible, même au début de l'époque quaternaire, la connaissance d'un procédé dont savent se servir les populations si barbares de l'Australie occidentale. La variété des instruments des alluvions des vallées de la Marne ou de la Somme, la régularité parfaite des formes de ces outils ou de ces armes, l'habileté qui a été nécessaire pour les façonner, l'espèce d'art, si je peux parler ainsi, qu'ils dénotent, nous montrent les hommes qui les ont confectionnés comme au moins aussi avancés que les sauvages Australiens de l'Ouest ; et cela, malgré l'aiguisage, plutôt peut-être que le polissage, auquel quelques-uns des engins de ces derniers — mais non pas tous — sont soumis le long de leur tranchant [2].

La hache amygdaloïde, publiée par notre savant confrère, vient donc nous montrer quel était, selon toute probabilité, pour les instruments semblables de Saint-Acheul et de Chelles, cet emmanchement que tant de motifs nous indiquaient avoir existé.

Je dis les haches amygdaloïdes de Saint-Acheul ou de Chelles, parce que, avec elles, il y en a d'autres retaillées,

[1] Troyon, *les Habitations lacustres*, 1860, p. 461, et pl. V, n° 11. Victor Gross, *les Protohelvètes*, 1883, p. 14 et 15, fig. 3 et 4 ; et, sans doute, quoique le savant auteur ne le dise pas, p. 13, et pl. V, n°s 25 et 26. La photogravure semble montrer des traces noirâtres, comme de mastic, sur les lames de ces deux instruments. Sven Nilsonn, *les Habitants primitifs de la Scandinavie*, 1868, p. 67, et pl. VI, n°s 124, 125, 126.

[2] *Revue d'ethnographie, loc. cit.*

elles aussi, sur leurs deux faces, dont l'emmanchement échappe aux objections présentées contre celui des premières et dont la forme fait voir, à elle seule, le mode d'emploi.

Ces haches, aux deux extrémités presque pareilles, aux côtés parallèles[1], quelquefois même plus ou moins concaves, ne sont-elles pas admirablement disposées, soit par la nature, soit par la main de l'homme, pour recevoir, vers leur milieu, un lien formant ensuite manche, ou qui les assujettirait à un manche? M. Hamy[2], et, il y a quatorze ans, Reboux[3] ont figuré des emmanchements modernes analogues; les spécimens n'en sont pas rares.

Cette autre hache, au large tranchant transversal et à l'extrémité opposée taillée en pointe, devait, elle aussi, être facilement fixée à un manche d'une façon semblable.

Quant à ces pointes, elles sont amincies, à leur base, d'une manière trop évidemment intentionnelle, pour qu'on ne soit pas, en quelque sorte, obligé de reconnaître la volonté d'arriver à obtenir une extrémité facile à placer entre les deux lèvres d'une hampe fendue.

Enfin, ce véritable pédoncule ne peut guère laisser de doute sur l'emploi auquel il était destiné.

Et maintenant, messieurs, ne puis-je pas dire, pour répondre aux questions que j'ai posées en commençant : Les hommes de Chelles ou de Saint-Acheul employaient à la main ceux des silex, par eux taillés sur les deux faces, qui sont munis d'une poignée naturelle ou façonnée ; suivant une probabilité qui équivaut presque à une certitude, ils se servaient des autres à l'aide d'un emmanchement ; et, ajouterai-je en terminant, ce dernier procédé n'est nullement en désaccord avec un outillage, dans lequel, même

[1] M. de Mortillet a dessiné une pièce semblable dans *le Musée préhistorique*, pl. VI, nº 30 ; mais il n'a pas fait remarquer les très grandes facilités que cette forme fournit pour l'emmanchement ; et il croit ce type beaucoup plus *exceptionnel* qu'il ne l'est en réalité.

[2] *Loc. cit.*, fig. 96, nº 4.

[3] Compte rendu du Congrès international des Orientalistes, 1re session. Paris, 1873, pl. LVII, nº 1.

en laissant de côté pour aujourd'hui les nombreux spécimens retaillés seulement sur une de leurs faces, la régularité et l'harmonie des formes, l'habileté du travail et l'appropriation des instruments à des usages variés, dénotent un degré d'intelligence, de civilisation, bien supérieur à l'état de demi-bestialité dans lequel on représente généralement les premiers habitants de nos contrées.

Discussion.

M. G. DE MORTILLET. Dans mes cours comme dans mes écrits, j'ai toujours soutenu que l'instrument, plus ou moins amygdaloïde, qui se rencontre dans le quaternaire le plus ancien, associé à l'*Elephas antiquus* et au *Rhinoceros Merkii*, le type du chelléen désigné sous les noms de *hache de Saint-Acheul*, de *langue de chat*, etc., était employé directement à la main, sans emmanchure. C'est ce qui fait que, dans le volume que j'ai publié chez Reinwald, *le Préhistorique*, j'ai désigné cet instrument sous le nom de *coup-de-poing*.

M. d'Acy cherche à nous démontrer que ces instruments, au moins en partie, étaient emmanchés.

Telle est la question.

Tout d'abord, il faut remarquer qu'un assez grand nombre de coups-de-poing ou instruments chelléens en silex des bassins de la Seine et de la Somme, conservent à la base une portion non taillée, arrondie, évidemment destinée à être empoignée. Ce sont là incontestablement des instruments à main, et M. d'Acy lui-même le reconnaît ; seulement il dit : « C'est le moindre nombre. »

Si, au lieu de s'enfermer dans la région du nord-ouest de la France, M. d'Acy avait aussi étudié le midi, il aurait rencontré dans le haut du bassin de la Garonne une industrie tout à fait analogue à celle de Saint-Acheul, de Thennes et de Chelles. Mais là, comme le silex fait défaut, il a été remplacé par le quartzite roulé. Or, ce qui est la minorité dans les bassins de la Seine et de la Somme devient la règle gé-

nérale dans le bassin de la Garonne. On peut dire que tous les coups-de-poing chelléens en quartzite, à très peu près, conservent une portion polie et arrondie du caillou roulé, destinée évidemment à servir d'empoignure.

Cette démonstration suffirait. Mais allons plus avant.

Dans le nord-ouest de la France et par conséquent dans la collection de M. d'Acy, et même dans les pièces de choix qu'il vient de nous présenter, presque toutes ont conservé sur un côté, vers la base, un petit point brut ou aplati, qui serait un défaut de taille s'il n'était intentionnel. Ce petit point est l'équivalent de la partie roulée conservée dans les instruments du Midi. Il sert à faciliter l'empoignure, en évitant que la main ne se blesse et que l'instrument ne glisse. C'est d'autant plus clair qu'entre les pièces à véritable poignée, admises par M. d'Acy lui-même, et les pièces ayant le point latéral le plus petit, il y a toutes les gradations, tous les passages. On reconnaît que c'est la même idée, le même but plus ou moins accusé.

Pourtant M. d'Acy a extrait de sa splendide et très nombreuse collection deux ou trois pièces fort remarquablement taillées, sur les deux faces et tout au pourtour, qui ne présentent pas le petit point latéral brut ou aplati. Ce sont de très rares exceptions, si toutefois exception il y a. Je ne réclamerai pas l'hypothèse des instruments de luxe, ne devant pas servir, comme on en rencontre à diverses époques. Je ferai seulement observer que sur ces pièces il y a, justement à la place du méplat des autres pièces, quelques éclats plus larges, produisant une surface légèrement oblique qui permet très bien de saisir l'instrument à la main sans se blesser.

Voulant m'assurer du fait, j'ai essayé un de ces instruments admirablement travaillé de partout, et je suis arrivé à scier, à entailler et à creuser du bois sans me blesser. Or certainement les hommes chelléens, les hommes de la race de Néanderthal devaient avoir les mains moins sensibles et moins délicates que les miennes. Ne voyons-nous pas de nos jours, dans les régions où existe la craie, des paysans, des enfants

même, marcher et courir les pieds nus au milieu des silex brisés, sans se blesser ?

Pour justifier son hypothèse d'emmanchure, M. d'Acy admet que les coups-de-poing chelléens représentaient des armes et des outils fort divers. Partie de ces armes et outils devaient se manier directement à la main ; ce sont ceux qui ont conservé un talon en guise de poignée. Les autres, le plus grand nombre, ne pouvaient servir qu'emmanchés. J'ai déjà dit que j'avais employé un coup-de-poing en silex, des plus parfaits comme taille, à divers travaux, et que cet essai avait parfaitement réussi.

Les coups-de-poing étaient des instruments à tout faire. Evidemment, comme notre hache actuelle, qui est incontestablement un outil, ils pouvaient servir d'arme au besoin. Mais l'arme primitive de l'homme a dû être le casse-tête en bois, qui est encore l'arme principale et essentielle de tous les peuples sauvages. Pas n'était besoin alors de fixer avec grande difficulté et peu de solidité une pierre au bout d'un bâton.

L'outillage de l'homme chelléen était bien simple, il se composait d'un seul instrument en pierre, le coup-de-poing. Avec le tranchant des cassures, il coupait ; avec le sommet, il perçait ; avec la base arrondie, il évidait les bois. Tous ces travaux pouvaient s'effectuer facilement, sans se blesser la main. Restait l'emploi comme hache, pour entailler et éclater le bois. Cet emploi nécessitait des coups fortement donnés. C'est pour lui qu'on a ménagé les plats pour protéger la main. Ce qui montre bien que cet emploi a été fait en tenant l'outil directement à la main, c'est que cet outil est généralement gros et lourd. Ces deux qualités pour entamer du bois à grands coups, en tenant l'outil à la main, auraient été deux défauts et deux obstacles pour l'emmancher.

Une dernière observation. M. d'Acy nous dit, en montrant quelques pièces admirablement taillées et à bords assez tranchants : « Ces bords blesseraient la main. » Soit ; mais il me semble qu'ils sont bien plus nuisibles dans le cas d'une em-

manchure en bois ou en peau. Ils la couperaient rapidement, et, de fait, toute hache en pierre emmanchée est toujours arrondie ou émoussée sur les bords.

Je reste donc plus que jamais convaincu que les instruments chelléens en pierre n'étaient pas emmanchés et servaient directement à la main. Ils peuvent donc avec raison conserver le nom de *coups-de-poing*, que je leur ai donné.

M. D'ACY. Je ne suivrai pas M. de Mortillet dans les considérations qu'il a développées sur l'état primitif de l'humanité ; il a affirmé que les premiers hommes ne devaient avoir, et par conséquent n'avaient d'autre arme qu'une massue de bois, ou même qu'une branche brisée, comme leur cousin l'orang-outang; que, par conséquent, il ne devait pas y avoir d'armes parmi les silex taillés de Chelles ou de Saint-Acheul ; qu'il ne devait y avoir, qu'il n'y avait que des outils.

Ce sont là des idées préconçues, dont je ne m'occuperai pas. Je ne m'occupe pas de ce qui a *dû être;* je ne m'occupe que de ce que les faits me disent *avoir été.* Je ferai seulement remarquer qu'il me semble difficile de concilier cet état si barbare, dont nous parle M. de Mortillet, avec l'emploi, la fabrication des canots, dont se servaient, selon lui, ces sauvages populations.

C'est, entre autres choses, à la confection, au creusement de ces canots, qu'auraient servi les silex taillés; les plus pointus, au début de l'opération; puis, ceux moins effilés, plus arrondis. Il m'est impossible d'admettre que ces lames si artistement travaillées, amincies avec tant d'habileté, ces lames qu'un seul coup mal porté aurait suffi à briser — M. de Mortillet est le premier à le reconnaître — que ces lames aient été destinées à un semblable usage. Elles eussent été bien vite hors de service, cassées ; et tout le travail qu'elles ont coûté eût été perdu. Pour des armes, il en va tout autrement. Quand il s'agit de tuer ou d'être tué, on ne regarde pas à la peine qu'il faut prendre pour rendre ses moyens d'attaque ou de défense plus meurtriers. Tout l'ensemble de

l'instrument répond si parfaitement aux conditions que doit remplir une arme, qu'il m'est impossible de ne pas en reconnaître une.

M. de Mortillet trouve le talon factice d'un de ces poignards aussi dur à la main que les pourtours des haches. J'avoue qu'il ne vaut pas une poignée de bois ; mais, en raison de sa forme globuleuse, il est bien moins coupant qu'une arête aiguë ; il *s'empoigne* très aisément; il ne peut pas glisser, et risque bien moins de déchirer la main.

Afin de montrer que ces haches coupantes sur toute leur circonférence étaient destinées à scier, puis à tailler du bois, et cela en les tenant à la main, M. de Mortillet s'est servi devant nous d'un de mes silex. Il a entamé l'arête d'une planche de sapin sans s'écorcher les doigts ; il affirme avoir scié et abattu un arbre avec des outils semblables; et il a offert de recommencer l'épreuve. Mais d'abord, il n'a fait que scier légèrement; dans la crainte très fondée d'abîmer mes instruments, il n'a porté aucun coup avec eux, et le mode d'emploi qui consiste à frapper, à tailler, me semble devoir être bien plus dangereux pour la main, que l'action de scier. Les silex dont il se servirait, fussent-ils tous aussi tranchants que le mien et fussent-ils munis de tous les petits points bruts désirables, je serais curieux de voir l'effet que produirait sur les doigts de notre confrère un usage de semblables engins, assez prolongé et assez énergique pour abattre un arbre, un arbre véritable, un de ces arbres dont la chute coûte tant de temps et de sueurs à nos bûcherons, armés de haches d'acier. Il ne s'agit plus d'une planche de bois tendre à entamer sur son arête, mais d'un arbre à abattre, et d'un arbre assez gros pour que l'on puisse ensuite façonner un canot avec son tronc. Mais je craindrais d'être inhumain ; et puisque M. de Mortillet déclare avoir abattu un arbre, je le crois, et je ne l'interrogerai pas sur les dimensions de sa victime.

Je lui ferai seulement remarquer que l'on peut scier avec n'importe quel outil et avec n'importe quelle arme, destinés cependant à un tout autre usage. Il suffit qu'ils soient cou-

pants. Ne scie-t-on pas de gros barreaux de fer avec un ressort de montre ?

De plus, il me paraît incontestable que les couperets, les hachoirs *à poignée,* que j'ai fait voir tout à l'heure, remplissent l'office de haches, à la rigueur de scies à main, bien mieux que les silex retaillés et coupants sur tout leur pourtour, ceux-ci fussent-ils munis de tous les petits points bruts désirables ; et je ne saurais comprendre comment cet emploi n'aurait pas été réservé aux premiers, d'une façon exclusive.

Je doute fort que les hommes de Chelles aient été d'aussi grands scieurs que M. de Mortillet le suppose. Si toutes les haches, je dirai même presque tous les silex taillés sur leurs deux faces, ont été des scies, cela en fait beaucoup ; et je ne me figure pas que les vieux Chelléens en aient employé autant. Ils devaient, si je ne me trompe, couper, frapper avec leurs haches bien plutôt que scier ; pour abattre les arbres, et même pour les façonner jusqu'à un certain point, ils faisaient probablement usage du feu, ainsi que le pratiquent encore les sauvages. Qu'ils se soient servis de certaines haches comme d'outils, je ne l'ai jamais contesté ; je n'ai jamais dit que tous ces engins fussent exclusivement des casse-tête ; je suis même très convaincu *qu'une fois emmanchées,* les haches munies d'un énorme tranchant transversal, et probablement quelques autres encore, ont été employées comme outils. Mais je crois que ni les unes ni les autres n'ont servi *à la main.*

Quant à la place du pouce, il est très naturel que, parmi tous les éclats qui sillonnent les faces des silex taillés, il s'en rencontre souvent un où le pouce trouve à se loger. Il serait même étonnant qu'il n'en fût pas ainsi ; mais je persiste à ne voir là que l'effet du hasard. Une adaptation intentionnelle me semblerait dénoter une habileté, je dirai même une recherche, extraordinaire pour les hommes de Chelles, bien que, selon moi, ils aient été à un degré de civilisation que leur refuse M. de Mortillet.

Notre savant confrère a décerné à ma collection des éloges

dont je suis extrêmement flatté. Il a été certainement trop indulgent; mais, si je ne crois pas ma collection *la plus belle du monde,* en raison des dimensions et peut-être de la perfection de la taille de quelques spécimens qui sont dans des musées ou chez d'autres amateurs que moi, je ne serais pas étonné qu'elle offrît la réunion la plus complète des différents types de l'industrie de ces temps reculés. Sans dédaigner, bien entendu, *les belles pièces,* j'ai eu grand soin de recueillir également *les laides,* quand elles pouvaient fournir quelque renseignement. C'est précisément tout cet ensemble qui m'a fourni mes conclusions; il m'a peut-être permis d'arriver à des résultats qui avaient échappé jusqu'à présent. Les spécimens que j'ai eu l'honneur de présenter sont, sauf un, loin d'être uniques, comme le suppose M. de Mortillet. Celui-ci seul l'est. Tous les autres, je les ai choisis évidemment; mais ils appartiennent à des séries nombreuses ; ce ne sont pas des exceptions; et je ne demande qu'une chose, c'est que ceux de mes confrères que ces questions intéressent, veuillent bien me faire le plaisir de venir visiter mes tiroirs. Ils verront si ce n'est pas sur des séries nombreuses que je base mes appréciations.

Qu'il y ait des localités où tous les instruments, ou à peu près tous, ont dû servir à la main, je ne le conteste nullement. Mais, que les instruments en quartzite de la vallée de la Garonne, plus grossiers que ceux en silex des vallées de la Somme ou de la Marne, soient tous de cette catégorie, qu'est-ce que cela prouve? Cette grossièreté des instruments peut tenir à la mauvaise qualité de la matière employée, comme l'a dit M. de Mortillet; et rien ne s'oppose à ce que des peuplades, plus favorisées par rapport à la nature des roches qu'elles avaient à leur disposition, aient eu, au même moment, un outillage beaucoup plus compliqué, beaucoup meilleur.

Il y a des différences sensibles entre les industries de peuplades contemporaines et très peu éloignées les unes des autres. Il en existe une très appréciable entre l'outillage de

Saint-Acheul et celui de Thennes. A Thennes, les pièces avec manche naturel ou façonné sont beaucoup plus nombreuses qu'à Saint-Acheul; elles le sont infiniment plus que celles du même gisement de Thennes, retaillées sur tout leur pourtour. Et pourtant, pour expliquer cette particularité, il n'y a ni infériorité dans l'habileté de la main, ni mauvaise qualité de la matière première, ni même éloignement des deux localités. Thennes n'est guère qu'à trois lieues de Saint-Acheul. Il a pu, en outre, y avoir des différences très notables entre les degrés de civilisation dont jouissaient les habitants des vallées de la Somme et de la Marne et ceux de la vallée de la Garonne. Je n'admets nullement que le développement de la civilisation ait été forcément partout le même au même moment. De nos jours, ne rencontre-t-on pas fréquemment, à des degrés d'avancement extrêmement différents, des tribus sauvages, habitant des régions limitrophes?

Je ne vois pas ce que peut faire à la question qui nous occupe, que les haches d'Australie ne soient pas en silex. Ce qui importe, c'est la forme de la hache, cette forme en amande, qui a été, jusqu'à présent, déclarée *inemmanchable*. C'est elle qui rend très intéressant l'engin publié par M. Hamy. Jusqu'à ce jour, les emmanchements connus, au moins ceux connus de moi, ceux du musée de Saint-Germain comme les autres, n'étaient appliqués qu'à des haches à bords plus ou moins parallèles. Aucun ne nous montrait *une hache en amande fixée à un manche.*

M. Adrien de Mortillet. L'hypothèse si séduisante, paraît-il, de l'emmanchement des instruments chelléens, que M. d'Acy vient de ressusciter et de défendre avec beaucoup de talent et de chaleur, a déjà été mainte fois réfutée. Cette idée, qui a surtout eu le don de séduire les artistes à la recherche d'accessoires pittoresques et les vulgarisateurs peu familiarisés avec les industries préhistoriques, est depuis longtemps abandonnée par la plupart des palethnologues, et nous ne voyons dans la très intéressante communication de M. d'Acy aucun

argument nouveau capable de modifier en quoi que ce soit leur opinion.

M. d'Acy reconnaît lui-même que les pièces chelléennes grossières, conservant encore une bonne portion de la croûte du rognon ou nodule de silex dans lequel elles ont été taillées, ont bien pu être utilisées à la main. Pourquoi donc, lorsqu'il passe à des pièces plus délicates, mieux taillées, suppose-t-il que celles-ci devaient être emmanchées ? Ne retrouve-t-on pas, bien qu'à un moindre degré, sur ces instruments qui dénotent simplement un progrès dans l'art de travailler le silex, tous les caractères de quelque importance, tous les caractères *spécifiques*, si l'on peut s'exprimer ainsi, que l'on observe sur les pièces les plus grossières : forme générale en amande, talon plus ou moins prononcé vers la base, tranchants des côtés plus vifs vers le sommet, etc. En examinant avec attention et sans aucune idée préconçue un certain nombre de pièces prises au hasard, appartenant à l'une ou à l'autre des deux catégories, il est facile de se rendre compte que l'on est en présence d'échantillons plus ou moins habilement confectionnés d'un seul et même outil, dont on a sans cesse cherché à augmenter l'efficacité et à diminuer le poids, afin de le rendre tout à la fois plus productif et plus portatif.

C'est en poursuivant avec persévérance ce double but que l'homme fossile a été conduit à modifier son outillage, à remplacer le lourd coup-de-poing chelléen par deux instruments bien plus commodes et beaucoup plus légers : la pointe et le racloir moustériens. Mais le coup-de-poing n'a pas disparu tout d'un coup; son usage a continué pendant une grande partie de l'époque du Moustier, et c'est précisément à cette époque que doivent appartenir bon nombre des belles pièces que nous a montrées M. d'Acy.

Eh bien, pour ces instruments eux-mêmes, dont quelques-uns atteignent un tel degré de perfection qu'ils doivent être considérés, non comme des pièces usuelles, mais comme des pièces de luxe, pas plus que pour les instruments les

plus rudimentaires du début de l'époque chelléenne, il n'est besoin d'avoir recours à un emmanchement quelconque. Nous voyons au contraire, lorsque nous nous donnons la peine de les manier, lorsque nous cherchons à nous en servir, que ces instruments, aussi bien que ceux qui ont une véritable poignée, sont admirablement appropriés pour être tenus à la main et que le nom de *coup-de-poing*, qui a remplacé celui de *hache*, est bien le nom qui leur convient le mieux, aux uns comme aux autres.

Je n'ajouterai que quelques mots relativement aux considérations ethnographiques sur lesquelles a insisté M. d'Acy. On peut, d'une manière générale, dire que les comparaisons ethnographiques sont très souvent aussi dangereuses en palethnologie que les rapprochements étymologiques en linguistique, et, dans le cas particulier qui nous occupe, que l'exemple choisi n'est pas heureux. Les haches australiennes auxquelles a fait allusion M. d'Acy n'ont absolument rien de commun avec les coups-de-poing quaternaires de l'Europe occidentale. On peut s'en convaincre en examinant deux spécimens de ces haches rapportés d'Australie et donnés au musée de Saint-Germain par M. Montefiore.

M. D'ACY. Je répondrai à M. Ad. de Mortillet ce que j'ai déjà répondu à M. de Mortillet, son père ; c'est-à-dire que l'emmanchement publié par M. Hamy est nouveau, au moins que je le crois tel. Ceux que M. Ad. de Mortillet vient de prendre la peine de dessiner, je les connaissais ; je les ai même indiqués, dans ma communication, comme n'étant pas rares. L'emmanchement sur lequel j'ai appelé l'attention vient de l'ouest de l'Australie, dont les habitants ne font que commencer à être connus ; et, de plus, trop souvent les voyageurs ne rapportent que les *belles* pièces. Les objets communs, qui ont pourtant un si grand intérêt, puisqu'ils nous initient à la vie de chaque jour de ces curieuses populations sauvages, et fournissent des termes de comparaison que je demande à M. de Mortillet la permission de continuer à regarder comme très précieux, ces instruments communs, laids, sont et surtout

étaient trop souvent dédaignés. Or, ces engins de l'Australie occidentale sont assurément fort laids. Une pièce de ce genre, unique encore ici, peut parfaitement être des plus répandues là-bas.

D'ailleurs, que l'emmanchement qui nous occupe soit réellement nouveau, ou qu'il ne le soit que pour mon ignorance, peu importe. Ce qui est extrêmement instructif, c'est que nous avons sous les yeux une hache en amande, analogue à celles de Saint-Acheul ou de Chelles, fixée à un manche.

Cette hache, dit M. Ad. de Mortillet, doit être plate sur ses faces; celles d'Australie sont ainsi formées. Je le veux bien; et, dans le fait, la figure semble l'indiquer. Mais pourquoi des faces plus bombées s'opposeraient-elles à un emmanchement semblable? Pourquoi la bande de bois, qui ne glisse pas sur les arêtes convexes de la hache, ne tiendrait-elle pas sur des faces arrondies, mais certainement moins courbes que les côtés?

M. de Mortillet pense que les bords tranchants de nos haches quaternaires de silex auraient bien vite coupé le lien qui les aurait retenues. Ces manches devaient cependant durer encore un certain temps, surtout lorsque les haches servaient comme armes et non pas comme outils; ils n'étaient pas difficiles à remplacer; et, de plus, si l'on ne veut pas admettre l'emploi d'un mastic à Saint-Acheul, un peu d'herbe, de mousse, de peau, placé entre le silex et le lien, garantirait ce dernier; dans le spécimen australien, il y a, en effet, quelque chose de ce genre, une espèce de cale, au-dessous de la hache.

M. de Mortillet qualifie de *moustériens* quelques-uns de mes silex, parce qu'ils sont plats. J'ignorais, je l'avoue, que le plus ou le moins d'épaisseur d'un silex taillé fût suffisant pour lui assigner une date; et même, malgré l'assertion de notre savant confrère, je reste complètement incrédule. Ce silex, le plus plat de tous ceux que j'ai apportés, vient de Saint-Acheul. Sa patine indique à quiconque connaît le gisement qui l'a fourni, qu'il reposait dans les sables blancs; et il me serait

facile de montrer à M. de Mortillet des échantillons bien plus épais, et que leur cacholong prouve cependant avoir été trouvés bien plus haut, tout à fait à la base du limon grossier, ou, si l'on veut, tout à fait au sommet du diluvium gris.

Enfin, M. de Mortillet affirme que l'emmanchement ne devient certain qu'à l'époque de Solutré. Assurément, je ne comparerai pas mes pointes à celles si admirablement taillées de Solutré ; mais je demande si l'amincissement de la base des premières n'est pas tout aussi évidemment intentionnel que celui des secondes ; je ne vois pas, dès lors, pourquoi l'emmanchement, déclaré certain pour les unes, serait contesté pour les autres.

La séance est levée à six heures.

L'un des secrétaires : FAUVELLE.

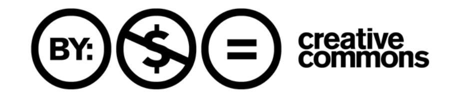


E. Acy (d')

De l'emmanchement des silex taillés du type généralement connu sous le nom de type de Saint-Acheul ou de Chelles

In: Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, III° Série, tome 10, 1887. pp. 219-237.

doi : 10.3406/bmsap.1887.5296



PRÉSENTATIONS.

De l'emmanchement des silex taillés de Chelles et de Saint-Acheul ;

PAR M. E. D'ACY.

(Suite.)

Messieurs, vous vous souvenez certainement de l'importance que M. de Mortillet attache aux petites surfaces restées non retaillées sur le pourtour, partout ailleurs coupant, de certaines haches de Chelles ou de Saint-Acheul, et du rôle qu'il leur fait jouer comme points d'appui soit de la paume de la main, soit de l'entre-deux du pouce et de l'index.

Je regrette vivement de n'avoir pas songé, lors de notre avant-dernière réunion, à attirer l'attention de notre savant confrère sur ces deux pièces. Je vous demande la permission de réparer cet oubli.

Ce silex, de forme amygdaloïde très pointue, présente, près de son extrémité aiguë, une de ces surfaces brutes. Selon moi, ce reste, relativement assez considérable, de l'écorce du caillou a été laissé dans son état naturel, uniquement parce que, si on avait cherché à l'enlever, on aurait couru un très grand risque, pour ne pas dire plus, de faire une brèche assez forte, de détruire la symétrie de la pièce. Cet éclat, cela est facile à voir, est prêt à se détacher. Le moindre coup l'aurait fait partir. Entre deux maux, le tailleur de silex a choisi le moindre. Il a mieux aimé laisser subsister un léger défaut, qui d'ailleurs ne gênait en rien, que porter atteinte à la régularité de l'arête de son instrument. Cela me paraît évident.

Mais, pour M. de Mortillet, cette petite surface brute devait servir de point d'appui à la paume de la main ou à l'entre-deux du pouce et de l'index, dans les travaux divers auxquels cet *outil* était employé. Je serais très reconnaissant à notre savant confrère de nous montrer comment cet *empoignement* pourrait se réaliser. Tous mes efforts pour y parvenir ont été infructueux.

Un point brut, à peu près aussi étendu que celui que je viens de vous faire voir, se trouve sur le tranchant de ce couperet. Qu'il n'ait pas été trop gênant pour frapper, pour couper ou plutôt pour hacher, lorsqu'on tenait cet outil par le côté opposé, sur lequel une large surface plane a été ménagée et même façonnée, cela se comprend. Mais que ce reste de l'écorce du silex ait servi de point d'appui soit à la paume de la main, soit à l'entre-deux du pouce et de l'index, pendant que l'on faisait usage de ce couperet, voilà une explication qui me semble au moins difficile à accepter. Nous serions, en effet, amenés à cette invraisemblable conclusion, que le tranchant était la poignée, et que le dos, large de plus de 2 centimètres, servait à hacher ou à scier. Je doute que l'habileté et la vigueur de M. de Mortillet suffisent à utiliser un semblable outil.

Ces deux points restés bruts — et j'aurais pu en présenter d'autres tout aussi démonstratifs — ne sont-ils pas, sans contestation possible, de simples accidents de la taille, et ne fournissent-ils pas un nouveau et puissant motif de croire qu'il en est de même pour tous leurs semblables ?

Je vous demanderai encore la permission, Messieurs, de rappeler un instant votre attention sur ce silex. Tout en lui me semblait, et me semble toujours, indiquer une arme, un poignard ; mais M. de Mortillet en fait, vous vous en souvenez, un outil destiné à commencer à creuser le bois. Il y a un mois, je ne voulais m'occuper que de la question de l'emmanchement. Mon but n'était pas de vous soumettre la série complète des outils ou des armes de Saint-Acheul ou de Chelles. Ce n'est pas davantage mon intention aujourd'hui ; mais je désire venger mon poignard de l'injure qui lui a été faite, lorsqu'il a été pris pour un vulgaire ciseau de menuisier. Le ciseau avec lequel on travaillait le bois à Saint-Acheul, le voilà ; et il n'est même pas besoin, pour le faire reconnaître, de mettre à côté de lui son descendant actuel, celui en acier, dont nous nous servons tous les jours.

Ce n'est plus la pointe acérée du poignard, excellente pour

pénétrer dans les chairs, pour tuer un ennemi, mais impropre à détacher un fragment de bois ; ce n'est plus cette lame taillée, amincie avec tant de soin, que briserait le premier coup porté à faux sur un corps dur, — et en voici une autre plus fine encore — ; ce n'est plus tout cet ensemble artistique, si je peux parler ainsi. C'est quelque chose de moins soigné, mais de bien mieux approprié à un travail véritable. C'est une tige courte, épaisse, de largeur partout à peu près égale, terminée par un tranchant transversal. C'est vraiment un outil. Avec lui on peut détacher, enlever des copeaux, fendre du bois, au besoin creuser un tronc d'arbre.

Voici un autre échantillon du même type. Il a beaucoup servi et n'en est pas moins intéressant. Il porte, sur sa large tête, des traces de coups nombreux. Viennent-elles de ce qu'il aurait été roulé ? Mais alors il devrait se trouver des marques pareilles sur toutes les arêtes ; et il n'en est rien. A-t-on frappé avec un morceau de bois — un maillet primitif — sur ce ciseau, sur ce coin, pour le faire mieux entrer ? Ou, enfin, a-t-on voulu adoucir les arêtes du talon, afin d'en faire une poignée d'un usage plus commode ? Je ne saurais me prononcer entre ces hypothèses.

Ce troisième spécimen est beaucoup plus large que les précédents ; mais c'est bien encore un outil avec lequel on peut couper, creuser du bois ; et, comme il devait servir à la main, on a eu grand soin de ne pas le faire coupant sur tout son pourtour. Tout au contraire, non seulement on a réservé une notable partie de l'écorce du caillou, mais encore on a émoussé, en les martelant, les arêtes de ce qui devait servir de poignée.

Enfin, ce quatrième outil a toutes les apparences d'un ciseau à faire des mortaises. Je ne prétends certainement pas que l'homme de Saint-Acheul ou de Chelles se soit livré à des travaux de charpente ou de menuiserie aussi compliqués ; mais je crois pouvoir affirmer qne ces instruments sont de vrais outils propres à travailler le bois, et qu'il suffit de les mettre à côté de ceux que je considère comme des armes,

pour reconnaître dans les premiers des ciseaux, et dans les seconds des poignards.

Je reviens maintenant à la question de l'emmanchement. Je vous demanderai, Messieurs, d'être assez bons pour jeter les yeux sur ces silex. Ils sont éclatés d'un côté, et ne sont retaillés que sur l'autre face ; autrement dit, ils appartiennent au type que, à tort ou à raison, on appelle généralement *le type du Moustier*. Ils proviennent tous du diluvium gris de Saint-Acheul ou des couches inférieures de Chelles.

Je sais que j'aborde là une question grosse d'orages. Mais : *Si amica pax, magis amica veritas.*

Et, pour prouver, tout de suite, qu'à Saint-Acheul ou à Chelles on ne faisait pas seulement usage, tant bien que mal, d'éclats produits par la taille des haches, de déchets de fabrication, mais qu'on enlevait intentionnellement des lames, des pointes, voici trois nucléus. Celui-ci vient de Chelles, des assises profondes, ainsi que le prouve sa patine foncée et terne, sans même parler des fragments de calcin très dur, qui sont encore adhérents en plusieurs endroits. Les deux autres sont du diluvium gris de Saint-Acheul ; et, détail à noter, celui-ci, plus encore que les autres, a servi à obtenir des lames ou des pointes de très petite dimension.

Ces nucléus démontreraient, à eux tout seuls, que l'homme, dès son apparition dans nos pays, se fabriquait des instruments *moustériens*. Et, en effet, en voici quelques-uns. La variété de leurs formes, l'habileté avec laquelle ils ont été façonnés, les rendent dignes de figurer à côté de leurs frères du *type chelléen.*

Racloirs, scies — et celles-là véritables, indubitables, bonnes pour scier, je ne dirai pas des arbres, mais des morceaux de bois, peut-être des os — grattoirs convexes, grattoirs concaves, perçoirs, couteaux, pour me servir d'une expression consacrée par l'usage — rien n'y manque. Voici enfin des pointes larges ou étroites, retaillées ou non retaillées, qui ne peuvent être, selon moi, que des pointes de lance, de javelot ou de flèche.

M. de Mortillet va, sans doute, nous dire de nouveau que ce sont simplement des scies ou des outils à creuser le bois. On peut scier, je le répète, avec des instruments destinés en réalité à un tout autre usage ; il suffit qu'ils aient des bords quelque peu coupants.

Mais les vraies scies, les voilà.

Pour creuser le bois, il ne peut être question un seul instant des petites pointes ; les grandes, elles-mêmes, seraient d'un bien pauvre usage ; et les vrais outils à travailler le bois, nous les avons vus tout à l'heure. Enfin, les perçoirs, les voici.

D'ailleurs, ces grattoirs concaves ne nous disent-ils pas que les hommes de Chelles ou de Saint-Acheul arrondissaient des morceaux de bois ? Et que pouvaient-ils arrondir plutôt que des manches d'outil, ou plutôt encore que des manches d'armes et des hampes de lance, de sagaie et de flèche ? Les sauvages ont surtout besoin d'armes, et ils en confectionnent de préférence à toute autre chose.

En outre, il serait plus qu'extraordinaire que des hommes qui savaient travailler le silex avec tant d'intelligence, avec une si grande habileté, j'allais dire avec une si grande perfection, eussent employé cette matière première si utile uniquement pour se faire des outils, et qu'ils n'eussent pas songé à en tirer parti pour leur occupation la plus fréquente, la plus importante, la plus indispensable, c'est-à-dire pour pourvoir à leur nourriture et pour défendre leur existence ; en un mot, pour la chasse et pour la guerre.

Aussi, pour ma part, je n'hésite pas à croire que ces pointes armaient des lances, des javelots et des flèches, à l'aide d'emmanchements analogues à ceux dont les peuplades sauvages se servent encore aujourd'hui.

Discussion.

M Adrien DE MORTILLET. Lorsque, dans la séance du 3 mars, j'ai fait observer qu'un certain nombre des pièces

présentées par M. d'Acy à l'appui de sa thèse sur l'emmanchement des instruments chelléens, devaient appartenir à l'époque du Moustier et non à l'époque de Chelles, notre savant collègue s'est récrié, disant que je qualifiais de moustériens quelques-uns de ses silex parce qu'ils étaient plats. Je reviens sur ce point, avant d'aborder la question de l'emmanchement, afin de bien établir que ce que j'ai avancé n'est nullement une opinion personnelle visant uniquement les silex de M. d'Acy, mais bien une détermination générale basée sur de nombreuses observations et applicable au moins à toute la France. Ce sont les faits eux-mêmes qui *qualifient* de moustériens les coups de poing de travail plus délicat, plus habile, de formes plus élégantes, plus légères et moins épaisses que les rudes instruments qui proviennent des gisements chelléens absolument purs. Dans un grand nombre de stations moustériennes on rencontre de ces coups de poing perfectionnés, associés à des pointes et à des racloirs moustériens.

Je ne fais que rappeler ici des faits parfaitement connus, que M. d'Acy ne contestera certainement pas, bien qu'ils ne soient guère favorables à ses théories.

Quant aux silex que notre collègue nous présente aujourd'hui et qu'il nous donne comme des outils contemporains des coups de poing chelléens, je dois avouer que je ne vois pas du tout ce qu'ils peuvent avoir de chelléen. Je constate même qu'il y a parmi eux de singuliers mélanges. A côté de belles pointes moustériennes se trouvent des pièces qui ne sont même pas quaternaires, notamment des scies, des grattoirs et des perçoirs robenhausiens.

M. d'Acy affirme que tous ces instruments ont été trouvés dans les mêmes couches que les coups de poing, mais il convient d'ajouter qu'ils n'ont pas été recueillis par lui-même, que les ouvriers desquels il les tient se soucient fort peu du niveau d'où ils proviennent, enfin que l'on rencontre à Saint-Acheul des objets de presque toutes les époques.

Ces diverses causes d'erreur expliquent les mélanges que nous venons de signaler.

J'arrive à la question de l'emmanchement, et pour plus de clarté je vais diviser les coups de poing en plusieurs catégories que je passerai successivement en revue, examinant pour chacune d'elles quelles sont les raisons qui nous font repousser toute idée d'emmanchure. Je laisse bien entendu de côté les formes rares ou exceptionnelles.

Les coups de poing grossiers et épais possédant parfois une véritable poignée et souvent une portion de la croûte naturelle du silex, disent eux-mêmes d'une manière assez éloquente comment ils étaient employés, et M. d'Acy a lui-même reconnu qu'ils devaient servir à la main. Inutile donc d'insister sur leur compte.

Pour les pièces mieux taillées, plus plates et plus légères, j'ai déjà fait remarquer à notre collègue, dans la séance du 3 mars, que l'on retrouve sur elles, bien que plus ou moins atténués, suivant leur degré de perfection, les mêmes caractères que sur les premières. Le talon est quelquefois réduit au strict nécessaire, mais il existe dans presque toutes. Ces coups de poing peuvent aussi bien que les autres être commodément et solidement empoignés, sans blesser le moins du monde la main. Ils sont même plus faciles à manier à cause de leur moindre poids et de leur plus faible épaisseur. J'ajouterai, et c'est une des preuves les plus concluantes, que ces instruments se tenaient à la main, que la partie du tranchant la plus coupante est toujours celle qui est diamétralement opposée au talon, soit à la partie de l'outil qui s'appuyait contre la paume de la main. Il est du reste hors de doute que les beaux coups de poing plats de l'époque moustérienne, qui, maniés à la main, pourraient fournir un travail utile et appréciable, seraient bien vite brisés, si on cherchait à les utiliser, fixés au bout d'un manche.

Avec les pièces torses nous arrivons encore aux mêmes résultats. La torsion de ces instruments facilite considérablement l'empoignure, tandis qu'elle serait plutôt un obstacle qu'un avantage pour l'emmanchement.

Il me reste à dire quelques mots des haches australiennes

que M. d'Acy a choisies comme termes de comparaison. Ces instruments modernes, dont le musée de Saint-Germain possède deux beaux spécimens (fig. 1), ne ressemblent en rien aux coups de poing quaternaires. Ce sont de véritables haches dont le tranchant porte presque toujours, si ce n'est toujours, des traces de polissage.

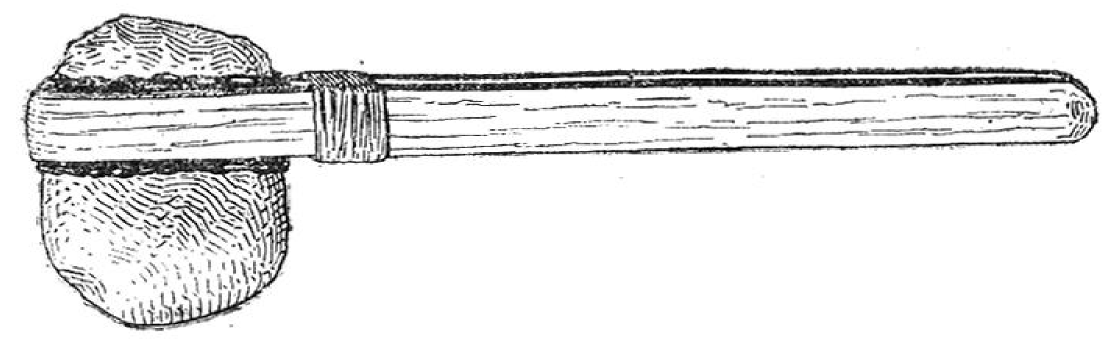


FIG. 1. — Hache en pierre emmanchée (Australie), donnée par Moniclore au musée de Saint-Germain, quart de grandeur.

La pièce en amande dont M. d'Acy nous a montré le dessin, paraît, il est vrai, ressembler davantage aux instruments chelléens, mais, outre que c'est là une forme exceptionnelle, cette ressemblance est plus apparente que réelle, car les

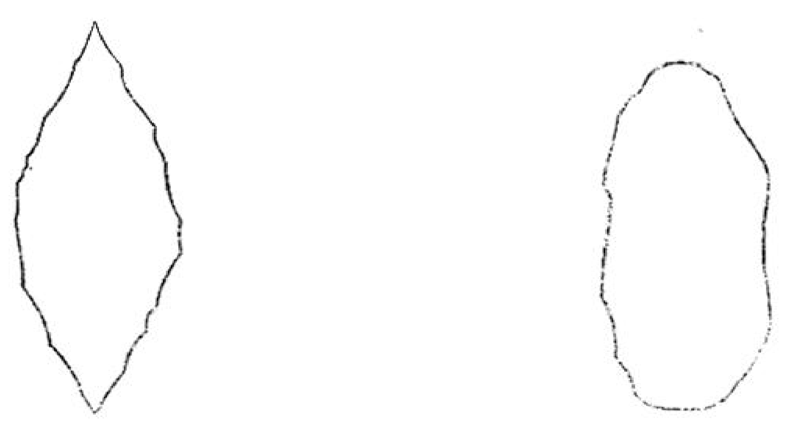


FIG. 2. — Coupe d'un coup de poing chelléen, demi-grandeur.

FIG. 3. — Coupe d'une hache en pierre australienne, demi-grandeur.

bords, autant que l'on peut en juger d'après le dessin, ne sont pas coupants comme dans les coups de poing (fig. 2), mais arrondis comme dans les haches australiennes du musée de Saint-Germain (fig. 3). Il faudrait, pour pouvoir faire d'utiles comparaisons ethnographiques, d'autres éléments qu'une figure faite de seconde main, à une bien petite échelle.

M. D'ACY. Messieurs, je ne relèverai pas ce qu'a dit M. Adrien de Mortillet des hallebardes et des fusils Chassepot, que je regarderais comme contemporains des silex quaternaires, si on trouvait les uns à côté des autres. Je ne me permets de vous entretenir que de choses sérieuses.

J'arrive immédiatement à la classification que vous a exposée M. A. de Mortillet et qui, si je ne me trompe, est basée sur le volume des silex. Les gros, les épais, seraient chelléens, — il n'est question que de ceux retaillés sur leurs deux faces, bien entendu. Les minces, les fins seraient moustériens.

En vérité, je me demande sur quels faits M. A. de Mortillet a pu baser une semblable théorie. Il vous a montré de très jolis silex, provenant d'une station des environs de Dreux, qu'il dit être moustérienne. Je ne contesterai pas cette appellation. Je ne connais ce gisement qu'imparfaitement ; et ce que j'en sais me porte à croire qu'il est, en effet, moustérien, pour me servir de cette expression généralement usitée. Mais, parce qu'il renferme des silex fins, très bien travaillés, est-ce une raison pour que tous les silex également bien façonnés soient nécessairement de la même époque, les trouvât-on dans des couches géologiques certainement non remaniées et plus anciennes que la terre à briques ? Tous les silex d'une même époque sont-ils forcément, identiquement les mêmes ? La théorie veut peut-être qu'il en soit ainsi ; mais les faits disent le contraire, et j'ai le mauvais goût de m'en rapporter aux faits et non pas à la théorie..

M. A. de Mortillet prétend que je nie le progrès. Je lui demande bien pardon ; mais cette accusation, formulée d'une façon aussi générale, aussi absolue, n'est pas exacte. Je n'ai jamais contesté que les admirables pièces de Volgu, celles de Solutré, et même quelques très beaux échantillons du *vrai* moustérien ne montrent un progrès plus ou moins notable sur l'industrie de Saint-Acheul ou de Chelles. Ce que j'ai dit, ce que je maintiens, c'est qu'il n'y a aucun progrès entre les couches inférieures et les couches supérieures du diluvium gris de Saint-Acheul.

Ce diluvium est absolument intact, non remanié ; c'est là un point capital, qui n'a jamais été mis en doute par personne. Il a été raviné par la formation de limon grossier et de terre à briques qu'il supporte ; mais ce qui en reste, ce que nous en voyons, est tel qu'il s'est déposé à une époque pendant laquelle vivait l'*Elephas antiquus*, à une époque qui diffère peu de celle de Chelles, si elle n'est pas la même, et qui certainement est antérieure à celle que, pour se reconnaître, on peut appeler moustérienne.

Quand on a étudié ces alluvions avec soin, il est facile de reconnaître, à l'aide des patines, de quelles couches proviennent les silex taillés. Dans la petite veine de cailloux, située tout à fait à la base du limon grossier, ces patines sont blanches, d'un beau cacholong de porcelaine, produit par la décomposition de la surface du silex sous l'action d'une eau chargée d'acide carbonique ; puis, à mesure que l'on descend, elles passent au gris roussâtre, dans le sable des fondeurs ; au gris pur ou à un simple vernis, dans le sable blanc ; elles se colorent en rouge jaune ou noirâtre plus ou moins intense, dans les veines de cailloux, suivant la nature et la force des oxydes que renferment ces couches ; et enfin, à la base tout à fait du gisement, on peut dire sur la craie, elles présentent une disposition toute spéciale — différente sur chaque face du silex — qu'il est difficile de décrire, mais que l'on reconnaît immédiatement, une fois qu'on l'a observée.

Or, grâce à ces patines, il est facile de constater que les silex taillés sur leurs deux faces, affectent toutes les formes, *toutes les épaisseurs*, dénotent tous les degrés de l'habileté, dans toutes les couches, depuis celle tout à fait inférieure qui repose sur la craie, jusqu'au sommet de la première assise par en haut du diluvium gris ; et j'ajouterai que, dans toutes ces couches, le type dit *moustérien* est associé, et de la même façon, au type appelé *chelléen*.

Jusqu'à présent, mes recherches m'ont amene à peu près au même résultat pour les alluvions de Chelles. Dans ce gisement, on peut, jusqu'à un certain point, reconnaître

également, par les patines, les couches dont proviennent les silex taillés. M. Améghino a donné à ce sujet des renseignements fort intéressants[1]. Il y a, selon moi, quelques modifications à apporter aux indications qu'il a fournies ; et, si certaines patines — celles ternes et sombres — sont indubitablement des couches inférieures, auxquelles les ouvriers ont donné le nom de *calcin* ; si d'autres, au contraire — celles luisantes et comme vernies — indiquent certainement, pour leur gisement, les couches moyennes, celles de la seconde formation ; il y en a quelques-unes qui peuvent laisser des doutes sur leur provenance.

Mais heureusement, il y a à Chelles une assise sur laquelle on n'a pas suffisamment appelé l'attention, et qui peut donner cependant des indications très précieuses. C'est celle du pseudo-diluvium rouge.

Elle ne constitue pas une formation particulière. Elle ne doit la couleur qui la différencie de la couche sous-jacente qu'à l'altération de cette couche par les eaux atmosphériques, chargées d'acide carbonique. En réalité, elle est tout simplement le sommet, la partie la plus récente, de la formation qu'elle paraît surmonter et même raviner, par conséquent la partie la plus récente, soit des couches caillouteuses, dites *acheuléennes* par divers savants, soit des sables considérés comme *moustériens* par les mêmes auteurs. Elle doit donc, si ces savants sont dans le vrai, renfermer, dans son ensemble, les spécimens d'une industrie, sinon complètement, au moins notablement moustérienne.

De plus, elle a, comme toutes les couches superficielles, le privilège de donner aux silex taillés qu'elle contient une patine impossible à méconnaître et qu'on ne rencontre pas dans les assises sous-jacentes. C'est un beau cacholong blanc, ou une teinte roussâtre. Les silex y sont, en outre, très fréquemment fendillés. Les pièces qui en proviennent sont donc reconnaissables de la façon la plus certaine.

[1] *Bull. Soc. d'anthrop.*, 1881, p. 201 et suiv.

Eh bien ! cette couche m'a fourni trente-trois instruments retaillés sur leurs deux faces, et seulement dix-sept silex éclatés d'un côté ; de ces derniers, six ou sept sont de simples déchets de fabrication ; et, parmi les onze ou plutôt les dix autres, un seul petit fragment est véritablement retaillé avec finesse. D'après son apparence, on pourrait parfaitement le ranger dans l'époque de la pierre polie, et sa présence dans une couche superficielle n'est pas faite pour contredire cette attribution. Mais j'admets qu'il soit moustérien.

Les chiffres que je viens de donner ne parlent-ils pas d'eux-mêmes ?

J'avoue que je n'ai pas dans la statistique une confiance sans bornes; ou plutôt, je m'explique, j'aurais une confiance entière dans la statistique, si elle réunissait tous les renseignements nécessaires; mais les données sont trop souvent incomplètes; et, alors, les conséquences que l'on en tire courent grand risque d'être fausses. Mais, dans le cas qui nous occupe, les erreurs ne peuvent être qu'à mon désavantage, la récolte des petits silex présentant, pour plusieurs motifs, beaucoup moins de difficulté dans le pseudo-diluvium rouge que dans les couches profondes. En outre, je peux m'appuyer sur un autre fait, peut-être encore plus concluant que celui que je viens de faire connaître.

On a dit, à plusieurs reprises, que les sables supérieurs de Chelles étaient moustériens. Or, la carrière Marié, située à gauche de la route de Chelles à Brou, dans laquelle ces sables sont plus développés que partout ailleurs, m'a fourni une dizaine de silex retaillés sur leurs deux faces, et ne m'en a donné qu'un qui fût éclaté d'un côté et retaillé de l'autre seulement.

Aussi, bien que je reconnaisse parfaitement qu'il y a à Chelles deux formations distinctes — la seconde ravine la première — je ne constate jusqu'à présent que des différences si peu importantes, si même il y en a véritablement, entre les industries dont les échantillons se trouvent dans ces deux formations, que je ne peux pas les séparer beaucoup l'une de

l'autre. En tout cas, il est absolument certain pour moi que, dans les couches profondes, non remaniées, parfaitement intactes de Chelles, tout comme dans celles du diluvium gris, également non remanié, de Saint-Acheul, le type éclaté d'un côté et retaillé de l'autre seulement — le type connu sous le nom de *type du Moustier* — est associé à celui retaillé sur les deux faces, au type appelé généralement *type de Chelles* ou de *Saint-Acheul.*

Avant de quitter Chelles, je dirai à M. A. de Mortillet que, l'année dernière, j'ai eu le plaisir de faire voir à M. Salmon deux silex de Chelles, incontestablement des couches inférieures — ils sont même assez *épais* et assez grossiers pour que M. A. de Mortillet lui-même ne refuse pas de leur reconnaître cette provenance, — qui sont de grands éclats un peu retaillés sur leur face d'éclatement et complètement retaillés de l'autre côté ; en un mot, deux silex exactement pareils, comme procédé de fabrication, à celui que notre savant confrère vient de nous présenter comme formant la transition entre le type de Chelles et celui du Moustier. Les pièces ainsi faites ne sont pas rares à Saint-Acheul ; j'en ai réuni un assez grand nombre ; et ces échantillons proviennent aussi bien des couches les plus profondes que de celles tout à fait du haut du diluvium gris. Leurs patines le prouvent d'une manière certaine. Aussi m'est-il impossible de voir en eux le résultat d'une transition chronologique d'un type à l'autre. Il y a, si l'on veut, une transition d'une forme à l'autre ; mais c'est une transition qui a eu lieu à tous les moments de l'époque chelléenne ou acheuléenne.

M. A. de Mortillet vous a présenté également une très jolie pièce, au talon de laquelle existe une large surface plane ; il vous a dit que cette surface était évidemment destinée à être prise à la main. Mais je suis absolument du même avis que lui. J'ai eu l'honneur de vous soumettre, l'autre jour, plusieurs silex qui offrent exactement la même disposition. Le poignard, sur lequel je me suis permis de rappeler tout à l'heure votre attention, est muni d'une *poignée* tout à

fait semblable ; je l'ai prise à la main devant vous. Je n'ai jamais refusé de reconnaître comme points d'appui pour la main que les petits plans, véritablement insignifiants, du genre de ceux que je vous ai fait voir, et je me suis servi de l'importance et de la disposition de ceux qui constituent de véritables poignées, pour prouver que les autres ne pouvaient pas avoir la même destination. Ces derniers, MM. de Mortillet les abandonneraient-ils? J'aurais alors obtenu le but que je me proposais à cet égard.

Que les pièces très fines, très délicates, n'eussent pas pu, si on les avait emmanchées, être employées comme outils, en raison de la facilité avec laquelle elles se seraient brisées, je suis loin, assurément, de prétendre le contraire. Leur fragilité relative est précisément un des motifs que j'ai fait valoir contre la destination de silex si bien taillés, à servir d'outils, même d'outils à la main.

Les ciseaux à tranchant transversal sont loin d'être aussi rares, à Saint-Acheul et à Chelles, que le croit M. A. de Mortillet. Ils sont abondants à Thennes.

Quant aux pièces torses, je suis convaincu qu'elles doivent leur forme à la façon dont les silex se sont éclatés au moment de la taille, à une particularité de leur cristallisation, si je peux parler ainsi, et non pas à la volonté des individus qui les ont travaillées. Malgré la grande estime dans laquelle je tiens les tailleurs de silex de Saint-Acheul et de Chelles, je ne les crois pas capables d'avoir obtenu intentionnellement de semblables résultats. D'ailleurs, pourquoi auraient-ils essayé d'y parvenir? Ce n'aurait pu être que par un raffinement d'artiste. Cette forme n'offrait aucun avantage — de même qu'elle ne nuisait en rien — soit qu'on eût voulu emmancher les silex qui l'affectaient, soit qu'on s'en fût servi à la main. Et, à propos de la facilité qu'elles auraient présentée dans ce dernier cas, suivant M. G. de Mortillet, je dois faire remarquer que, contrairement à l'opinion de ce savant[1], les

[1] *Le Préhistorique*, p. 143.

pièces torses n'ont pas moins fréquemment que les autres des petits points restés bruts.

Je pourrai d'autant plus répéter que l'emmanchement de la hache australienne, publié par M. Hamy, est le premier connu en ce genre, que les très jolis dessins de M. A. de Mortillet ne font que me donner raison à ce sujet. Les haches qu'il a représentées ne sont pas en amande. Mais cette question de priorité n'a guère d'intérêt en ce moment, ainsi que je l'ai déjà dit. Que les haches de l'Australie soient *généralement* polies, cela ne me semble pas avoir plus d'importance. Ce qui en a, c'est que nous connaissons l'emmanchement d'une hache *en amande*, *non polie*, simplement taillée par éclats, si bien qu'on la prendrait assez volontiers pour une hache amygdaloïde des alluvions de la Somme ou de l'Oise[1]. M. A. de Mortillet me dit que je n'ai pas vu cette pièce ; mais il ne l'a pas vue, lui non plus ; et, en admettant que la gravure manque un peu de netteté, le texte que je viens de citer ne laisse aucun doute.

Les Australiens de l'Ouest aiguisent leurs instruments plutôt qu'ils ne les polissent, je l'ai déjà fait remarquer également ; ils font même des casse-tête avec des éclats de roche, ni polis, ni aiguisés, ni même taillés, qu'ils enchâssent dans de la gomme ; toute leur industrie décèle certainement beaucoup moins d'habileté que celle de Chelles ou de Saint-Acheul. Je ne vois donc pas pourquoi les habitants primitifs de ces dernières localités n'auraient pas été capables de faire des emmanchements semblables à celui publié par M. Hamy. Un peu de résine, ou, à son défaut, un peu de mousse ou de peau, il faut bien que je le redise, protégerait le lien de bois contre les arêtes des haches de Chelles ou de Saint-Acheul, avec autant d'efficacité, ou peu s'en faut, que contre celles des haches *non polies* de l'Australie.

M. G. de Mortillet. Je demande à présenter deux courtes observations.

[1] *Revue d'ethnographie*, t. V, 1886, n° 4, p. 336, 337.

M. d'Acy tire des conclusions générales de quelques silex défectueux, qui ont conservé des plats sur les tranchants ou sur la pointe. Mais ce sont là des rebuts, des déchets de fabrication sur lesquels on ne peut pas s'appuyer. Il ne faut pas perdre de vue que, dans les stations de l'âge de la pierre; ce sont les rejets qui abondent, les bons échantillons étaient emportés et utilisés. Il est déjà dangereux de tirer d'importantes conclusions d'échantillons parfaits peu nombreux ; à plus forte raison doit-on être extrêmement prudent, quand il s'agit de pièces incomplètes, inachevées ou manquées.

En second lieu, M. d'Acy cite toujours associées ensemble les stations de Chelles et de Saint-Acheul. Mais ces stations ne sont pas synchroniques. Chelles est plus ancien et plus pur ; Saint-Acheul est plus récent et présente déjà des caractères de transition. Il n'est donc pas étonnant qu'on y trouve des échantillons de passage. C'est même pour cela que Saint-Acheul, en partie d'après les belles recherches de M. d'Acy, a été abandonné comme station type ou caractéristique de la première époque quaternaire.

M. Adrien DE MORTILLET. M. d'Acy attache, il me semble, beaucoup trop d'importance à la patine et au calcin. Ces caractères ont fourni aux palethnologues de précieuses indications, mais il ne faut pas leur demander plus qu'ils ne peuvent donner.

Les mêmes patines se retrouvent souvent sur des silex d'époques très différentes. Quelle que soit l'époque à laquelle ils appartiennent, les silex qui ont été longtemps exposés à la pluie, à l'air et à la lumière prennent une patine blanche. Ceux qui se trouvent dans un milieu ferrugineux se couvrent à la longue d'une patine qui varie du jaune au rouge-brun. Ceux qui ont été en contact avec du peroxyde de manganèse ont une partie noirâtre.

Quant au calcin, il n'est pas forcément chelléen. Il peut tout aussi bien être moustérien.

M. D'ACY. Si je ne me trompe, M. G. de Mortillet vient de

nous dire qu'il était tout naturel que les pièces sur lesquelles j'ai tout à l'heure appelé de nouveau votre attention, eussent des points non retaillés sur leur pourtour ; que c'étaient des pièces de rebut, et que, par conséquent, on ne pouvait en tirer aucun renseignement.

Je vous le demande, Messieurs, cette pointe aux contours symétriques, à l'extrémité amincie avec tant de régularité et de finesse, peut-elle être considérée comme une pièce de rebut? Et ce couperet, bien qu'il soit moins finement travaillé, j'en conviens — comme le sont en général les outils — peut-il, avec son tranchant à la courbe régulière, avec son large dos façonné de manière à servir de poignée, peut-il être pris pour une pièce de rebut? Les petits points non retaillés me paraissent tout à fait insuffisants pour légitimer une semblable accusation. Si cependant elle devait prévaloir, tous les silex qui présentent la même particularité devraient être compris dans la même réprobation; et alors, que deviendrait la théorie de ces points bruts, servant d'appui à la paume de la main, ou à l'entre-deux du pouce et de l'index?

M. G. de Mortillet m'objecte que j'associe toujours Saint-Acheul à Chelles, et que Saint-Acheul est un gisement d'une époque plus récente, d'une époque de transition.

D'abord, parmi les silex moustériens que j'ai eu l'honneur de présenter, ceux provenant de Chelles tiennent fort bien leur place. Puis, je pourrais ajouter que si M. de Mortillet considère aujourd'hui la station de Saint-Acheul comme appartenant à une époque de transition, il l'a regardée pendant longtemps comme offrant le type de la plus ancienne industrie quaternaire. Ce n'est que lorsque je lui ai eu mis sous les yeux des échantillons moustériens de toutes les formes, associés, du haut en bas des couches, aux silex retaillés sur les deux faces, ce n'est qu'alors qu'il s'est aperçu que ces alluvions étaient moins vieilles qu'il ne l'avait pensé jusque-là; et qu'il est allé chercher et a cru trouver à Chelles un gisement pur du mélange des types que, je ne sais pourquoi, il ne croit pas avoir été usités simultanément par les

premiers habitants de nos contrées. J'ai la conviction que, s'il persiste dans ses théories, il sera tôt ou tard obligé également d'abandonner cette dernière station ; et je me demande où s'arrêteront ses pérégrinations à la recherche de son idéal.

Maintenant, je répondrai à M. A. de Mortillet qu'il nous a parlé des patines de silex provenant d'endroits différents, qu'il a même été en chercher dans les dépôts des cavernes; et je lui ferai remarquer que ces rapprochements sont complètement en dehors de la question. Je n'ai mis en parallèle que les patines des silex qui appartiennent à un même gisement, soit à celui de Saint-Acheul, soit à celui de Chelles. Je maintiens qu'elles fournissent des renseignements fort intéressants sur les couches dont proviennent les silex taillés dans chacune de ces stations ; et je suis d'autant plus étonné que M. A. de Mortillet conteste ce fait pour Saint-Acheul, que M. G. de Mortillet a dressé, dans le Musée de Saint-Germain, un tableau des superpositions des patines de cette station, tout à fait analogue à celui dont je viens d'entretenir la Société et que j'ai présenté au Congrès d'anthropologie de 1878. Celui de M. de Mortillet ne diffère du mien que par quelques détails sans importance pour la question qui nous occupe; le fond et l'ensemble de la classification sont les mêmes dans tous les deux.

M. A. de Mortillet a dessiné une coupe des alluvions de Chelles, et a expliqué qu'il y a dans ces alluvions du calcin à différents niveaux. Il y aurait plusieurs observations à présenter à ce sujet; mais, pour le moment, il me suffira de faire remarquer que je ne me suis nullement appuyé sur la présence ou sur l'absence du calcin dans telle ou telle couche, et que je n'ai guère nommé le calcin que pour dire que c'était ainsi que les ouvriers appelaient les alluvions inférieures. C'est du pseudo-diluvium rouge et non du calcin que je me suis occupé.

Quant aux outils et aux armes des sauvages, je m'en rapporte aux récits; aux dessins des voyageurs. Ils nous mon-

trent ces peuplades bien plus fournies d'armes que d'outils ; toujours occupées de la chasse ; ou, sans parler des querelles particulières, continuellement en guerre les unes contre les autres. Pour que ce fléau de la guerre sévisse, il n'est nullement nécessaire qu'il y ait de grandes migrations, ni que la population soit très dense. D'ailleurs, d'après le nombre énorme des silex taillés que l'on a recueillis et que l'on recueille tous les jours, et auxquels il faudrait encore ajouter tous ceux qui n'ont pas attiré ou qui n'attirent pas l'attention, nos régions devaient être très habitées, à l'époque où se sont formées les alluvions de Chelles et de Saint-Acheul.